NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15958
7 septembre 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

UN LIBRARY
SEP 8 1983
UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 6 SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le texte d'une déclaration faite par le Gouvernement tunisien à la suite de la destruction de l'avion civil sud-coréen le 31 août 1983.

"Le Gouvernement tunisien vient d'apprendre avec une vive émotion la destruction de l'avion civil sud-coréen qui a fait de nombreuses victimes. En soulignant que rien ne pouvait justifier une telle méprise, le Gouvernement tunisien déplore cette tragédie qui endeuille l'aviation civile internationale et dont l'ampleur risque d'avoir de profondes répercussions sur la scène internationale. Par ailleurs, le Ministre des affaires étrangères a exprimé les condoléances du Gouvernement tunisien aux gouvernements des pays dont sont ressortissantes les 269 victimes innocentes et en particulier au Gouvernement sud-coréen ainsi qu'à celui des Etats-Unis d'Amérique dont plus de 50 de ses ressortissants se trouvaient au nombre de ces victimes."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Taïeb SLIM

83-22425 07930 (F)